

Soutien à la rénovation de logements étudiants

Rapport n° CP/2011/782

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule innovation et ens. supérieur

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention à la Fondation Saint-Thomas pour la réalisation de travaux de modernisation et de mise aux normes d'un ensemble immobilier (un bâtiment principal et son annexe) situé 7 avenue de la Forêt Noire à Strasbourg.

Contexte

Le Chapitre de Saint-Thomas est un organisme de gestion chargé d'administrer les biens de la Fondation Saint-Thomas, et de 25 autres fondations protestantes dont la Fondation Saint-Thomas est l'administrateur légal et chargée d'assurer leur équilibre financier. Parmi les fondations rattachées à la Fondation Saint-Thomas se trouvent les Fondations Haute-Ecole et Corps des Pensions (dont dépend l'établissement scolaire Le Gymnase - Pôle Educatif Protestant de Strasbourg), la Fondation Saint-Guillaume (ou "Stift"), et diverses autres fondations (Schenckbecher, Schmutz,...).

Le Chapitre de Saint-Thomas consacre l'essentiel de ses ressources au service de l'enseignement : logement et restauration universitaire, bourses et prix, médiathèque protestante et Pôle Educatif Protestant de Strasbourg - Le Gymnase (pour la partie investissements).

De 2003 à 2007, puis de 2007 à 2011, le Chapitre de Saint-Thomas a entrepris deux programmes de travaux successifs pour améliorer les conditions de logement et de restauration des étudiants. Avec l'aide des collectivités territoriales (Région, Département, Communauté Urbaine et Ville de Strasbourg), le Chapitre a notamment créé la résidence universitaire Sturm, rénové le foyer Sturm, le foyer Stift, le restaurant universitaire et la cafétéria du Stift, et réhabilité la Villa Wilhelmitana (située face au foyer Sturm)...

Au total, le Chapitre de Saint Thomas propose à la location près de 300 chambres ou studios pour les étudiants, répartis sur différents sites (notamment le foyer Sturm, le foyer Stift, la Villa Wilhelmitana, ...).

Description du projet

Dans la continuité de son programme de rénovation, le Chapitre de Saint-Thomas souhaite entreprendre des travaux de modernisation et de mise aux normes de l'ensemble immobilier situé 7 avenue de la Forêt Noire à Strasbourg, propriété de la Fondation Saint-Guillaume composée d'un bâtiment principal et son annexe.

Le projet de rénovation de l'ensemble immobilier de la Forêt Noire prévoit deux tranches de travaux :

- **La première tranche de travaux**, dont la réalisation a eu lieu au cours de l'été 2011 a permis : la mise aux normes de sécurité incendie de l'ensemble du bâtiment, le réaménagement des équipements sanitaires collectifs, le rafraîchissement des douze chambres, deux studios, et des salles de réunion, le réaménagement et le rafraîchissement des locaux communs au sous-sol (foyer, cuisine et salle à manger commune), et le réaménagement des locaux de chaufferie.

- **La seconde tranche de travaux**, dont la réalisation est programmée au cours de l'été 2012, prévoit : la rénovation de l'extérieur du bâtiment principal (réparation des chéneaux, ouvrages en zinc, fenêtres, volets roulants...) et la rénovation du bâtiment annexe comportant douze studios afin de permettre une meilleure gestion de l'énergie, une amélioration du confort, et une accessibilité aux personnes handicapées pour 2 studios.

Le coût global de l'opération est estimé à 585 000 €, financés comme suit :

Fondation Saint Thomas	60% soit	351 000 €
Région	10% soit	58 500 €
Département	10% soit	58 500 €
CUS	10% soit	58 500 €
Ville de Strasbourg	10% soit	58 500 €
	<i>Total</i>	<u>585 000 €</u>

Compte tenu des implications de ce projet en faveur de la qualité de l'hébergement des étudiants à Strasbourg, il vous est proposé d'attribuer à la Fondation Saint-Thomas, représentant la Fondation Saint-Guillaume propriétaire de l'ensemble immobilier, une subvention de 58 500 euros.

Lors de sa dernière réunion, la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme a donné un avis favorable pour un soutien du Département à ce projet.

En cas d'accord, les crédits seraient imputés comme suit :

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
29333	204-2042-28	58 500,00 €	58 500,00 €	58 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à la Fondation Saint-Thomas une subvention de 58 500 euros pour la réalisation de travaux de modernisation et de mise aux normes de l'ensemble immobilier situé 7 avenue de la Forêt Noire à Strasbourg, propriété de la Fondation Saint-Guillaume.

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer la convention financière ci-jointe fixant les modalités de versement de la subvention.

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,

Guy-Dominique KENNEL